



N° OJ : 43

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/10/2020

Objet : OPP/2019/188.- Recapitalisation des sociétés immobilières du Logement Bruxellois dans le cadre de l'ambitieux plan d'amélioration énergétique des logements sociaux.

Le Conseil communal,

Considérant que le Logement Bruxellois a décidé d'augmenter la part variable du capital social à concurrence de 3.500.000,00 EUR (2ème tranche) par la création de 40.340 part sociales nouvelles numérotées de 82.325 à 124.664;

Considérant que dans le cadre de la recapitalisation envisagée, les nouvelles parts sociales seront souscrites par la Ville;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2020 (sous réserve de l'approbation d'une modification budgétaire compensée par l'article 13766/51252).

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Souscrire à 92.630 nouvelles parts sociales de la srl Le Logement Bruxellois, Rue du Cardinal Mercier 37 à 1000 Bruxelles, pour une dépense de 3.500.000,00 EUR (2ème tranche) à engager à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2020 (sous réserve de l'approbation d'une modification budgétaire compensée par l'article 13766/51252).

Annexes :